

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2024



Nathalie Sarrabezolles, Secrétaire nationale à l'Environnement et aux Biens communs
Bertrand Cavalerie, Secrétaire national adjoint aux Biens communs
Olivier Faure, Premier Secrétaire du Parti socialiste

COP16 SUR LA BIODIVERSITÉ : DES AVANCÉES MAIS UN GOÛT D'INACHEVÉ

Le Parti socialiste regrette que les discussions entre États réunis à Cali n'aient pas permis de trouver un accord sur la question cruciale des financements de la préservation de la biodiversité. La prochaine intersession, qui doit se tenir à Bangkok, devra probablement reprendre cette question laissée en suspens faute de quorum, avant qu'elle ne devienne le talon d'Achille des relations entre pays développés et pays en développement sur la biodiversité.

De même, alors que c'était un enjeu majeur de cette COP16, il ne peut que déplorer que le mécanisme de suivi des stratégies et plans nationaux pour la biodiversité n'ait pas pu être adopté. Cet accord est pourtant nécessaire pour fixer les critères qui permettront d'établir un premier bilan de l'action des États à la COP17 programmée en Arménie en 2026 et avancer dans la mise en œuvre de l'ambitieux cadre mondial pour sauvegarder la nature adopté en 2022.

En revanche, le Parti socialiste tient à saluer deux décisions majeures qui ont été obtenues lors de la conférence de Cali. La première, historique, concerne la reconnaissance des peuples autochtones qui ont fini par obtenir la création d'un organisme permanent qui permettra de les représenter dans le cadre des négociations onusiennes sur la biodiversité. C'est une reconnaissance, enfin, de leur rôle dans la conservation de la nature.

L'autre décision concerne le partage équitable des bénéfices issus des "informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques" (ou DSI). Alors que ces données, utilisées dans la fabrication de médicaments ou de cosmétiques, sont souvent issues d'espaces vivants dans les pays du Sud, ceux-ci n'en tirent aucun bénéfice. La COP15 avait acté la création d'un fonds, avec la COP16 ce "fonds Cali" devient une réalité. Placé sous l'égide de l'ONU, le fonds sera réparti moitié pour les pays, moitié pour les peuples autochtones. Il sera abondé par les entreprises se servant le plus des DSI à hauteur de 1% de leurs bénéfices ou de 0,1% de leurs revenus. Ces seuils indicatifs n'étant pas contraignants, il faudra mesurer à l'usage leur réelle efficacité.

Alors que doit s'ouvrir le 11 novembre la COP29 sur le climat de Bakou, c'est un signal mitigé qu'envoie la COP16 aux représentantes et représentants des États alors que la question du montant des financements climatiques sera l'un des enjeux des discussions.

